



Demande de subvention communale 2019 **Au titre des associations (Loi du 1^{er} juillet 1901)**



Nom de l'association :

Cocher la case correspondante à votre situation :

- Première demande
 Renouvellement d'une demande

Dossier à retourner avant le 18 janvier 2019 à :

MONSIEUR LE MAIRE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

SERVICE VIE ASSOCIATIVE
Maison de la vie citoyenne, des associations et des syndicats
191 rue de Verdun
94 500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
Tél. : 01 43 96 82 70
vie.associative@mairie-champigny94.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

✓ RAPPELS : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

La loi n° 2014 - 856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ainsi que la circulaire du 5811 SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations disposent que :

- La subvention est allouée pour un objet déterminé, un projet spécifique, ou est dédiée au financement global de l'activité associative. Ainsi, les associations bénéficiaires de subventions ne peuvent les reverser en tout ou partie à une autre structure, sauf autorisation expresse.
- Les associations qui reçoivent une aide publique annuelle supérieure à 153 000 € sont dans l'obligation de faire appel à un commissaire aux comptes.

Loi n°2009-526 du 12 mai 2009 dispose que :

- Toute association subventionnée est tenue de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leur budget et de leur compte de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité. L'association peut par ailleurs être soumise au contrôle des délégués de la collectivité.

Par ailleurs, nous vous rappelons que vos projets doivent être conformes à l'objet de votre association tel qu'il est défini dans vos statuts.

✓ RAPPEL DES CRITERES D'ARBITRAGE :

Conformément à la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2016, les demandes seront étudiées au regard des critères suivants :

- **Le respect des conditions règlementaires** (existence de plus d'une année et activité réelle de l'association, activités principales à Champigny au bénéfice des Campinois, complétude du dossier) ;
- **La structuration de l'association** (vie démocratique, projet associatif, ressources matérielles et humaines de l'association) ;
- **La situation financière de l'association** (diversification des ressources de l'association, réserve financière n'excédant pas 2 fois ses besoins annuels, aide en nature apportée par la commune).

A ces critères s'ajoutent des critères spécifiques pour les associations sportives, culturelles et les associations de parents d'élèves, de locataires ainsi que les organisations syndicales.

Les associations récentes peuvent bénéficier d'une aide au « démarrage » de 250 euros, versée exclusivement la 2^{ème} et 3^{ème} année d'existence.

✓ CONTENU DU DOSSIER

Ce dossier permet aux services administratifs de connaître votre association. Vous pouvez joindre tout document utile pour la compréhension de l'activité de l'association.

Les dossiers sont à retourner avant le 18 janvier 2019

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés ou entraîneront du retard dans l'étude de la demande de subvention

FICHES N°1.1, 1.2, et 1.3 : PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Ces fiches présentent les éléments d'identification et de fonctionnement de votre association.

FICHES N°2.1 et 2.2: COMPTE RENDU FINANCIER 2018

Ces fiches apportent des informations sur le mode de mise en œuvre des actions et la capacité de votre association à travailler avec des partenaires publics.

Vous devez présenter le Compte Rendu Financier de l'année précédente afin de **justifier de vos actions sur la Ville de Champigny-sur-Marne**.

Le Compte Rendu Financier est composé du Bilan qualitatif de votre activité et d'un tableau de Compte de Résultat

FICHES N°3.1 et 3.2 : PROJET 2019

Ces fiches doivent être utilisées pour présenter les actions que vous souhaitez mettre en place en 2019. **Le budget prévisionnel doit obligatoirement faire apparaître le montant de la subvention demandée.**

FICHE N°4 : CALENDRIER DES DEMANDES DE SUBVENTION COMMUNALE

FICHE N°5 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche formalise la demande officielle du représentant légal de l'association. Elle est obligatoirement **complétée et signée**.

✓ PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A VOTRE DEMANDE

1. LORS D'UNE PREMIERE DEMANDE :

- Récépissé de déclaration à la Préfecture ou Sous-Préfecture.
- Copie de l'extrait de publication au Journal Officiel.
- Statuts signés par le Président et un autre membre.
- Composition du Conseil d'administration avec nom et fonction des membres.

2. POUR TOUTE DEMANDE (Hors pièces déjà transmises été 2018) :

- Le présent dossier dûment complété
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale signé par le Président et le Secrétaire.
- Un bilan annuel d'activités (actions entreprises, projets réalisés, ...) signé par le Président.
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal au nom de l'association
- Copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile de l'association.

3. EN CAS DE CHANGEMENT DE STATUTS :

- Récépissé de déclaration de modification statutaire à la Préfecture ou Sous-Préfecture, y compris en cas de changement des membres du bureau.
- Copie de l'extrait de publication au Journal Officiel.
- Nouveaux statuts.

FICHE N°1.1 : PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

NOM DE L'ASSOCIATION :

SIGLE :

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

TEL. :

COURRIEL :

ADRESSE POSTALE (si différente du siège social) :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

Votre association est-elle présente dans l'annuaire des associations du site de la ville ?

Oui

Non

Autorisez vous la Ville de Champigny-sur-Marne à diffuser une présentation de votre association, hors données budgétaires, notamment sur le portail des associations de le Ville de Champigny-sur-Marne

Oui

Non

L'ASSOCIATION EST-ELLE (cocher la case) :

Locale

Départementale

Régionale

Nationale

Affiliée à une Union, Fédération ou réseau ?

Si oui laquelle ou lesquelles ?

Numéro d'affiliation :

IMMATRICULATION INSEE :

Numéro SIRET (14 chiffres) :

Code NAF/APE :

Le numéro SIREN est une immatriculation qui permet à l'ensemble des services administratifs (Etat, collectivités territoriales, ...) d'identifier votre association. Il peut être obtenu gratuitement auprès de l'INSEE.

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE : OUI NON

Date et numéro du Décret : le

- n° :

AGREMENT ADMINISTRATIF :

Date et numéro du Décret : le

- n° :

FICHE N°1.2 : PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BUREAU

PRESIDENT

Mr. Mme

NOM Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tel. : COURRIEL :

SECRETAIRE

Mr. Mme

NOM Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tel. : COURRIEL :

TRESORIER

Mr. Mme

NOM Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tel. : COURRIEL :

AUTRE ADMINISTRATEUR

Mr. Mme

NOM Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tel. : COURRIEL :

FICHE N°1.3 : PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

1 - ADHESION A L'ASSOCIATION

Nombre d'adhérents dont Campinois

Montant annuel de la cotisation

Tarif préférentiel pour les Campinois ou prenant en compte les revenus des adhérents :

OUI NON

2 - QUALITE DES ADHERENTS DE L'ASSOCIATION

Tranches d'âges	Femmes	Hommes
Moins de 15 ans		
De 16 à 29 ans		
De 30 à 44 ans		
De 45 à 59 ans		
60 et plus		

3 - MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION

Nombre de bénévoles actifs :

Nombre de personnes salariées : Dont :

TYPE DE CONTRAT	NOMBRE
C.D.I.	
C.D.D.	
Nombre d'emplois aidés	

Nombre de salariés mis à disposition :

Par quel organisme ?

4 - MOYENS MATERIELS DE L'ASSOCIATION

Si vous disposez d'un LOCAL :

L'association est propriétaire

L'association est locataire Montant du loyer :

Les locaux sont mis à disposition Par qui ?

FICHE N°2.1 : COMPTE RENDU FINANCIER 2018
BILAN QUALITATIF DES ACTIONS REALISEES

- Décrire la mise en œuvre de vos actions :

- Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

- Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

- Avez-vous bénéficié en 2018 d'une aide matérielle pour un évènement (logistique, matériel, car, autre) ?

- d'une mise à disposition de salle ? :

Salle utilisée de manière régulière :

Salles utilisées à titre exceptionnel :

- Etes-vous en relation avec une ou des associations campinoises pour des activités en cours et/ou des projets à venir. Si oui, laquelle ou lesquelles ?

- Avez-vous participé à une action, un évènement organisé par la ville (fête de quartier, foire au troc, cours et jardins, ...) Si oui, laquelle ou lesquelles ?

FICHE N° 2.2 : COMPTE RENDU FINANCIER 2018
COMPTE DE RESULTAT

DEPENSES	Montant en €	RECETTES	Montant en €
Achats		Ventes de produits finis, de marchandise, prestations de services	
Prestations des services			
Achat matières et fournitures		Subventions de fonctionnement	
Fourniture d'activités		Etat	
		Etat Contrat de Ville	
Services externes		Education Nationale	
Locations		Emplois aidés	
Entretiens – Réparations		EPT	
Primes d'assurances		Région	
Divers		Département	
		VILLE de CHAMPIGNY / MARNE	
Autres services externes		Autre Commune (s)	
Honoraires – Rémunérations d'intermédiaires		Bailleurs	
Publicité – Publications		Organismes privés	
Déplacements, missions, réceptions		Autres produits de gestion courante	
Frais postaux – Téléphone		Produits de gestion courante (dons)	
Services bancaires		Participation des usagers (cotisations)	
Autres (ex. cotisations, ...)		Produits divers de gestion courante	
Impôts, taxes et versements assimilés			
Taxe sur les salaires			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Frais de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de gestion courante			
Charges financières		Produits financiers	
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Dotations aux amortissements et provisions		Reprise sur amortissement et provisions	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
Emplois Contributions Volontaires		Contributions volontaires	
Secours en nature (alimentaires, vestimentaires)		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

La subvention communale de € représente % du total de produits

FICHE N°3.1 : PROJET 2019
PRESENTATION DES ACTIONS

- Objectifs de l'association :

- Descriptions des actions :

- Moyens mis en œuvre :

FICHE N°3.2 : PROJET 2019
BUDGET PREVISIONNEL 2019

DEPENSES	Montant en €	RECETTES	Montant en €
Achats		Ventes de produits finis, de marchandise, prestations de services	
Prestations des services			
Achat matières et fournitures		Subventions de fonctionnement	
Fourniture d'activités		Etat	
		Etat Contrat de Ville	
Services externes		Education Nationale	
Locations		Emplois aidés	
Entretiens – Réparations		EPT	
Primes d'assurances		Région	
Divers		Département	
		VILLE de CHAMPIGNY / MARNE	
Autres services externes		Autre Commune (s)	
Honoraires – Rémunérations d'intermédiaires		Bailleurs	
Publicité – Publications		Organismes privés	
Déplacements, missions, réceptions		Autres produits de gestion courante	
Frais postaux – Téléphone		Produits de gestion courante (dons)	
Services bancaires		Participation des usagers (cotisations)	
Autres (ex. cotisations, ...)		Produits divers de gestion courante	
Impôts, taxes et versements assimilés			
Taxe sur les salaires			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Frais de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de gestion courante			
Charges financières		Produits financiers	
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Dotations aux amortissements et provisions		Reprise sur amortissement et provisions	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
Emplois Contributions Volontaires		Contributions volontaires	
Secours en nature (alimentaires, vestimentaires)		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

La subvention communale de € représente % du total de produits

FICHE N°4 : CALENDRIER

DATES	NATURE DE L'OPERATION
03 décembre 2018	Ouverture de la campagne de subvention
18 janvier 2019	Date limite de dépôt des demandes de subvention
Janvier 2019 à mi février 2019	Instruction et avis sur les dossiers par les commissions thématiques
Mars 2019	Présentation de la délibération au Bureau Municipal
Avril 2019	Vote de la délibération au Conseil Municipal
Mai 2019	Notification des décisions et versement des subventions aux associations